



CAMBRAI, le 14/06/2024



SYNDICAT DES COPROPRIÉTAIRES
16 Rue Victor Hugo
59350 SAINT ANDRE LEZ LILLE

CABINET ARECAS

4, rue du petit séminaire
59400 Cambrai

Tél. : 03 27 74 92 13
Fax : 03 27 83 71 51

arecas@ixi-groupe.com

**Courrier + Email : FLESIEUR@CITYA.COM,
alazzara@citya.com**

Réf. IXI	: 24 AR 123039 / GDE / PRI
Dossier suivi par	: Gilles DEWANIN
Assistante	: Priscilla LAMBOIS
Assureur DO	: MMA
Sinistre DO	: 24493007527W
N° de contrat DO	: 147264456
Souscripteur	: SNC OUVRIE
Affaire	: SYNDICAT DES COPROPRIÉTAIRES DE LA RÉSIDENCE ALBA - 59810 LESQUIN
Bénéficiaire	: SYNDICAT DES COPROPRIÉTAIRES - Référence : 365 / SINISTRE / 2024
Vos Réf.	: Référence : 365 / SINISTRE / 2024
Objet	: Convocation à expertise Dommages Ouvrage Convention

Madame,

Suite à la déclaration de sinistre établie au titre de la Police "Dommages-Ouvrage" souscrite à votre profit, je suis chargé pour compte commun des assureurs "Dommages-Ouvrage" et "Responsabilité Décennale" de l'expertise des désordres objet de la déclaration, à savoir :

Apt 302 : Infiltrations mur de chambre.

Je vous informe que je procéderai à ma nouvelle visite le :

mercredi 11 septembre 2024 à 09h00

à l'adresse suivante : 4 rue Simone de Beauvoir - Apt 302 - 59810 LESQUIN

Je vous saurais gré de bien vouloir :

- être présent ou représenté,
- avertir l'occupant du logement concerné,
- prendre toutes dispositions pour rendre possible l'accès :
 - des ouvrages ou parties d'ouvrages sur lesquelles portent les désordres,
 - des ouvrages ou parties d'ouvrages qui peuvent être à l'origine de ces désordres.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Gilles DEWANIN
Email : arecas@ixi-groupe.com

P.S. :

J'attire votre attention sur le fait que, compte tenu des délais d'instruction imposés par la loi du 04 janvier 1978, il ne me sera pas possible de déplacer cette réunion.

Convoqués :

SYNDICAT DES COPROPRIÉTAIRES	EAUDIO FUIITE	SYLVAGREG	SARL SERGEANT
LA MADELEINE MENUISERIE SARL - LOPES			